

Décision n° 2017-0616
du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 16 mai 2017
abrogeant des autorisations d’utilisation de fréquences assignées
délivrées à diverses entités
pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile

Le président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu le code des postes et des communications électroniques (ci-après CPCE), et notamment ses articles L. 41 à L. 43, R. 20-44-5 à R. 20-44-11 et D. 406-5 à D. 406-17 ;

Vu le décret n° 2002-775 du 3 mai 2002 pris en application du 12° de l'article L. 32 du code des postes et télécommunications et relatif aux valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par les équipements utilisés dans les réseaux de télécommunication ou par les installations radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1531 du 24 octobre 2007 instituant une redevance destinée à couvrir les coûts exposés par l’État pour la gestion de fréquences radioélectriques ;

Vu le décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 modifié relatif aux redevances d’utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d’autorisations d’utilisation de fréquences délivrées par l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 24 octobre 2007 modifié portant application du décret n° 2007-1532 du 24 octobre 2007 relatif aux redevances d'utilisation des fréquences radioélectriques dues par les titulaires d'autorisations d'utilisation de fréquences délivrées par l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes ;

Vu l’arrêté du 18 mars 2013 modifié relatif au tableau national de répartition des bandes de fréquences ;

Vu la décision n° 2017-0383 de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 21 mars 2017 modifiant la décision n° 2015-1160 portant délégation de pouvoirs ;

Vu la décision du président de l’Autorité de régulation des communications électroniques et des postes du 1^{er} mars 2017 portant délégation de signature ;

Vu les demandes présentées par les entités mentionnées dans l’annexe à la présente décision ;

Décide :

Article 1. Les autorisations d'utilisation de fréquences délivrées à diverses entités pour leur réseau radioélectrique indépendant du service mobile sont abrogées, dans les conditions précisées en annexe à la présente décision. Les fréquences attribuées par ces autorisations sont restituées.

Article 2. Le directeur Mobile et Innovation de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes est chargé de l'exécution de la présente décision qui sera notifiée aux titulaires.

Fait à Paris, le 16 mai 2017,

Pour le Président et par délégation

Rémi STEFANINI
Directeur Mobile et Innovation

Annexe à la décision n° 2017-0616
du président de l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes
en date du 16 mai 2017

Autorisation d'utilisation de fréquences assignées pour les réseaux radioélectriques indépendants
 Restitution de fréquences

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
198910160	TORAY CARBON FIBERS EUROPE	64 ABIDOS	2 UHF
199208795	CEGELEC LOIRE OCEAN	44 DONGES	1 UHF
199300606	TORAY CARBON FIBERS EUROPE	64 ABIDOS	2 UHF
199502143	SNCF RESEAU	13 MARSEILLE	1 UHF
199502596	GALVEZ MARCEL	51 TINQUEUX	2 VHF
199505613	GLAXO WELLCOME PRODUCTION	76 NOTRE DAME DE BONDEVILLE	2 UHF
199506482	BEYRAND	87 ST JUST LE MARTEL	1 UHF
199800287	BOSTIK SA	60 RIBECOURT DRESLINCOURT	1 UHF
200100659	SOTTAS FABIEN	74 SILLINGY	1 UHF
200300582	GLAXO WELLCOME PRODUCTION	53 MAYENNE	1 UHF
200301069	PEUGEOT CITROEN AUTOMOBILE SA	78 VELIZY VILLACOUBLAY	2 UHF
200401311	SARL SCIERIE MOUGENOT	70 MIELLIN	1 VHF
200500654	COMMUNAUTE INTERCOM NORD REUNION	97 STE SUZANNE	2 VHF
200501093	CLUB ALPIN FRANCAIS DE LOURDES	65 GAVARNIE	2 VHF
200501871	SOC L'ARCHE	28 BROUE	1 UHF
200701161	FIDUCIAL SECURITE PREVENTION	78 ELANCOURT	2 UHF
200701520	AGROPITHIVIERS	45 PITHIVIERS	1 UHF
200900250	SOC EUROPEAL REALIS EXPLOIT PARKING	66 PERPIGNAN	2 UHF
201300107	FIDUCIAL SECURITE PREVENTION	93 ST DENIS	2 UHF
201302246	GUY DAUPHIN ENVIRONNEMENT	54 BELLEVILLE	1 UHF
201302284	BOUYGUES TRAVAUX PUBLICS RF	79 BRION PRES THOUET	1 UHF

Dossier	Titulaire	Utilisation	Fréq
201400467	SERIS SECURITY	80 AMIENS	1 UHF
201400486	SERIS SECURITY	59 LILLE	2 UHF
201400613	SERIS SECURITY	59 LILLE	1 UHF
201600247	VCF NORMANDIE CENTRE	14 TROUVILLE SUR MER	1 UHF
201600448	VCF NORMANDIE CENTRE	77 LOGNES	2 UHF
201601039	GEG ENR	38 ST BARTHELEMY DE SECHILLEN	1 UHF